



Monsieur Guy PECHEU
Président de l'Association Deux Rives
Environnement et Services Publics
733 Ile de la Dérivation

Direction Générale
Cabinet du Président
Dossier suivi par : Claude Ney
N/Réf : L09 MT0501
☎ : 01.34.01.24.58
☎ : 01.34.01.24.68
Mail : m.tautou@agglo2rs.fr

78955 CARRIERES-SOUS-POISSY

Objet : votre courrier du 20/03/09

Le 27 mai 2009

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé copie d'un courrier que vous avez envoyé au Président du Conseil Général des Yvelines pour demander l'annulation de la délibération lançant le projet de nouveau Pont entre Achères et Carrières-sous-Poissy, qui a été adoptée le 22 janvier 2009.

Même si votre courrier ne m'a été communiqué que pour information – ce dont je vous remercie –, il me semble important de vous apporter quelques éléments de réponse, laissant au Président du Conseil général le soin de vous apporter tous les éclaircissements qu'il jugera nécessaires.

Tout d'abord, je vous rappelle que le projet de création d'un pont à cet endroit ne résulte pas d'une décision prise en janvier 2009, mais il est prévu depuis de très nombreuses années. Il est inscrit à ce titre dans les planifications de longue durée, tout comme le fut le nouveau Pont de Triel. Il n'échappe d'ailleurs à personne que ce dernier ouvrage, outre l'allègement de trafic dans Triel-sur-Seine, n'a de sens réel que complété par l'axe Est – Ouest qui sera réalisé avec l'ouvrage à l'origine de votre courrier.

Par ailleurs, si le Conseil général a décidé de lancer la réalisation de cet ouvrage après de nombreuses études et discussions avec les élus concernés, le tracé exact fait l'objet de discussions et de concertations avec les services du Conseil général pour rechercher la solution qui répondra au mieux aux demandes des élus concernés, le cas échéant par une adaptation du tracé.

En tout état de cause, ce projet est bien antérieur à l'apparition de Tracé « Vert » de l'A 104 et son franchissement de la Seine au même endroit que vous évoquez dans votre courrier et qui n'apporte, en effet, aucune solution au nécessaire désenclavement de la boucle de Chanteloup.

Les maires, directement concernés par cette partie du tracé « Vert » et moi-même agissons actuellement en vue d'une révision de cette décision et nous opposons au franchissement

de la Seine à cet endroit, tout comme à la traversée de la Boucle de Chanteloup, de Carrières-sous-Poissy et de l'Île des Migneaux à Poissy.

Je ne m'étendrai pas sur un certain nombre d'erreurs et de contrevérités contenues dans votre courrier, mais ne peux m'empêcher de vous faire part de mon m'étonnement, lorsque vous affirmez que les actuelles voies de circulation sont « *sous-employées, voire désertes et qu'aucune saturation n'est constatable au pont de Poissy* ». Je ne suis pas persuadé que les riverains de cette voirie et les usagers de la route partagent votre vision.

En revanche, je souhaiterais attirer votre attention sur quelques points précis.

Comme l'ensemble de mes collègues, je suis favorable à une amélioration des transports en commun, notamment ferroviaires, largement sinistrés. Comme vous le savez, cette compétence relève du Conseil régional Ile-de-France par l'intermédiaire du STIF (et non pas du Conseil général comme vous l'indiquez). Il en va de même des solutions de stationnement, liées directement à ces transports en commun.

Si, au sein de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine, nous pouvons mener des réflexions, notamment dans le cadre de l'OIN, pour améliorer ces dessertes, éventuellement par la création d'une gare régionale, la décision ultime en la matière, n'est pas de notre compétence. C'est ainsi que dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma directeur, nous avons indiqué au Président du Conseil régional, par courrier du 12 décembre 2006, que « *tout développement de notre secteur exige, en préalable, une refonte totale du système de desserte par les Transports en commun sur laquelle le projet est étrangement silencieux et qui ne pourra certainement pas se limiter à un renforcement des transports des habitants par la route vers le RER de Poissy. Aucun des travaux, actuellement en cours pour assurer un développement de qualité d'un secteur trop longtemps laissé à l'abandon, n'est pris en compte* ».

Pour ce qui est des circulations douces, s'il ne nous appartient pas de trouver des solutions pour le Pont de Poissy, je peux cependant vous indiquer qu'il est prévu de doter la nouvelle voie, reliant les Ponts de Triel et d'Achères, d'une piste cyclable sécurisée sur la partie reliant la RD 190 et la RD 22, tout comme des raccordements via des carrefours giratoires. L'ensemble de cet ouvrage se situe hors zone urbanisée et sera réalisée sous forme de Boulevard urbain avec des séparations par une bande d'espaces verts et des interconnexions avec les voiries existantes.

Pour autant, concernant le développement de la boucle de Chanteloup, je vous rejoins totalement, lorsque vous précisez que « *l'utilisation massive de ces sols ainsi que l'ont énoncés diverses instances consultées dont un rapport de l'INRA, reste dangereuse et porterait atteinte au principe de précaution* ». Le bétonnage des sols ne saurait être une solution adaptée. C'est pour cette raison que nous nous sommes opposés aux préconisations de l'IAURIF, organisme d'études urbaines placé sous la tutelle du Conseil Régional d'Ile-de-France, prévoyant la création « *d'un nouveau quartier urbain sur 400 ha avec la production de 10 000 logements, susceptibles d'accueillir 25 000 habitants, ainsi que des équipements, des commerces, des services et des activités diversifiées, certes en organisant le rabattement des populations vers le RER de Poissy et un désenclavement de la Boucle par le pont d'Achères et l'A 104* ».

Conscients de l'importance d'une protection optimale des riverains concernés par le nouveau Pont d'Achères, nous demandons la réalisation de protections à la hauteur de celles prévues par l'Etat dans le cadre du projet A 104.

Pour ce qui est de l'Opération d'Intérêt National, le secteur de la Boucle de Chanteloup (Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine) doit permettre de mener à bien d'importants projets de développement économique, résolument tourné vers des projets écologiques, les éco-matériaux et l'éco construction, nécessite, outre une meilleure desserte Est – Ouest, une forte implication du transport fluvial, notamment avec la création d'une installation portuaire dans le secteur de Triel-Carrières pour desservir la Zone industrielle de Chanteloup et l'Ecopôle de Triel – Carrières, sans parler de la liaison avec le Canal Seine Nord. Cette dernière liaison renforce d'autant plus la nécessité d'une liaison nouvelle Est-Ouest.

Il est donc bien évident que le désenclavement de l'ensemble de ce secteur ne pourra se faire par l'actuel Pont de Poissy, cet ouvrage, pas plus que la ville de Poissy ne pouvant supporter une importante augmentation du trafic.

Comme vous, nous avons le souci de la meilleure protection possible de notre environnement. Il me paraîtrait cependant illusoire d'arrêter tout projet de développement de notre secteur, déjà fort sinistré en termes d'emploi. A terme, nos concitoyens seraient obligés de se déplacer pour rejoindre les zones économiques dynamiques, ce qui, à mon sens, ne ferait qu'augmenter la pollution, les coûts et les temps de transport, pour une population déjà bien éprouvée.

Dans l'espoir d'avoir ainsi répondu aux préoccupations que vous avez fait connaître au Président du Conseil général, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

~~Le Président~~

Pierre CARDO
Député des Yvelines

Copie : M. le Président du Conseil général